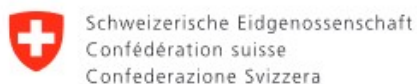


**ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE
HAUT COMMISSARIAT**



**GAMBIA RIVER BASIN
DEVELOPMENT
ORGANISATION
HIGH COMMISSION**



**TERMES DE REFERENCE
DU PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRE
DES FLEUVES GAMBIE, KAYANGA-GEBBA ET KOLIBA-
CORUBAL**

Février 2020

I.	CONTEXTE.....	4
II.	LES REALISATIONS DE L'OMVG.....	6
III.	LES PRIORITES DE L'OMVG	7
	III.1. LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	7
	III.2. L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE	8
	III.3. LE DESENCLAVEMENT DES ZONES A FORTS POTENTIELS	8
	III.4. LA PRESERVATION DE L'EQUILIBRE ET ECOSYSTEMES	8
IV.	JUSTIFICATION DU PLAN DIRECTEUR.....	9
V.	LE PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES BASSINS DE L'OMVG	10
	V.1. OBJECTIF GENERAL	10
	V.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	10
	V.3. LIMITE DE LA ZONE D'ETUDE.....	10
	V.4. DEROULEMENT DE L'ETUDE.....	10
	V.4.1. Phase 1 : Elaboration d'un bilan diagnostique état des lieux.....	10
	V.4.2. Phase 2 : Elaboration des schémas sectoriels.....	11
	V.4.3. Phase 3 : Elaboration du plan directeur de développement intégrée des bassins de l'OMVG	11
	V.5. DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	13
	V.5.1. Démarche	13
	V.5.2. Bilan diagnostique – Etats des lieux	13
	V.5.2.1. Revue des données collectées par les consultants nationaux.....	13
	V.5.2.2. Revue du cadre légal, juridique et institutionnel.....	13
	V.5.2.3. Aspects démographiques	13
	V.5.2.4. Ressources naturelles :	14
	V.5.2.5. Activités économiques	15
	V.5.2.6. Activités agro-sylvo-pastorales pêche et aquaculture.....	15
	V.5.2.7. Activités Energie, Mines, industrie, Artisanat	18
	V.5.2.8. Autres Activités	19
	V.5.2.9. Activités socio-économiques	20
	V.5.3. Phase 2 : Elaboration des schémas sectoriels.....	22
	V.5.3.1. Schéma de développement agro-sylvo-pastoral et pêche	22
	V.5.3.2. Schéma de développement Energétique, Industriel et Minier	24
	V.5.3.3. Schéma des transports et des technologies d'information et de la communication (TIC).....	26
	V.5.3.4. Schéma de gestion et protection de l'environnement et des écosystèmes .	27
	V.5.3.5. Schéma directeur d'alimentation en eau potable, assainissement, santé et éducation	29
	V.5.3.6. Schéma directeur de développement institutionnel	Error! Bookmark not defined.

V.5.4. Phase 3 : Elaboration du Plan Directeur d'Aménagement et de Développement Intégré des Bassins de l'OMVG	30
VI. RAPPORT ET CALENDRIER D'EXECUTION	31
VII. PROFILS DE L'EQUIPE D'EXPERTS.....	32
VII.1. Experts principaux.....	32
VIII. RAPPORTS.....	33
VIII.1. Rapports obligatoires	33
VIII.2. Rapport Schémas directeurs sectoriels	33
VIII.3. Rapport du plan directeur développement intégré.....	34
IX. SUIVI ET ÉVALUATION.....	34
IX.1. Définition d'indicateurs.....	34
IX.2. Exigences particulières.....	35
X. CADRE INSTITUTIONNEL.....	35
X.1. Organe chargé de la gestion du projet.....	35
X.2. Structure de gestion	36

I. CONTEXTE

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) a été créée en 1978 et regroupe la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Sénégal. Le Haut-Commissariat est l'organe d'exécution des programmes de développement intégré des pays membres pour une exploitation rationnelle et harmonieuse des ressources communes des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Géba et Koliba-Corubal.

La zone d'étude est constituée par les trois bassins des fleuves Gambie, Kayanga/Géba et du Koliba / Corubal. Le fleuve Gambie a un bassin versant de 77 054 km², partagés entre trois Etats :

Le Fleuve Gambie prend sa source en République de Guinée à 1 125 m d'altitude aux environs de Labé (11 866 km²), de la République du Sénégal dont il draine presque la région administrative de Kédougou, la haute Casamance et le Sine Saloum méridional (54 631 km²) et de la République de la Gambie (10 556 km²).

La partie la plus élevée du Bassin est le Fouta Djallon où prennent leurs sources certains affluents des fleuves Gambie, Kayanga/Géba, Sénégal, Konkouré et Koliba/Corubal. Le point le plus élevé où se trouve la ligne de partage des eaux avec le Corubal est le massif du Tamgué ou de Mali également point culminant du Fouta Djallon.

En quittant le territoire guinéen, la Gambie entre dans une région de collines et des plateaux dont les premiers atteignent 400 m et les seconds ne dépassent jamais 200 m. C'est la région du Sénégal Oriental qui représente plus de la moitié du bassin. Avant son entrée en République de Gambie, le fleuve est pratiquement au niveau de la mer : son plan d'eau varie avec la marée jusqu'à Goulombou situé à 492 km de l'embouchure. La salinité s'élève au fur et à mesure que l'on se rapproche de la mer. Elle peut se sentir jusqu'à 220 km de l'embouchure.

Le fleuve Gambie est long de 1 150 km dont 205 km en Guinée, 485 km au Sénégal et 460 km en Gambie.

Les bassins de la Kayanga/Géba 15.000 km² (Guinée - Sénégal – Guinée-Bissau) et du Koliba /Corubal 26.000 km² (Guinée et Guinée-Bissau) couvrent une superficie de 41.000 km² et s'étendent sur 3 parties : l'est de la Guinée-Bissau 18 800 km², le Sud du Sénégal (4 400 km²), et le Nord Est de la Guinée 17 200 km².

Le climat de la région des deux bassins se caractérise par des saisons sèches et humides. La pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 1 000 mm au Nord et 2 200 mm au Sud. Cette pluviométrie est affectée par des variations climatologiques.

La végétation varie dans cette région. La forêt occupe une partie de la Guinée et le Sud Est de la Guinée-Bissau et les zones de savanes se trouvent principalement au Nord Est de la Guinée-Bissau et le Sud du Sénégal.

Les ressources en eaux de surface sont soit concentrées dans le lit des grands cours d'eau (Kayanga/ Géba et Koliba/Corubal) soit dispensées dans les Thalwegs et sur les flancs des vallées. Ces ressources sont irrégulières même pendant la saison pluvieuse. Leur utilisation pérenne ou saisonnière exigera la constitution de stockage régulateur pour l'irrigation comme pour la production de l'énergie.

Le niveau des eaux est en dessous des terres riveraines dont l'irrigation suppose donc le recours systématique au pompage.

Les effets des changements climatiques et de la variabilité climatique entraînent des perturbations importantes sur les hydro systèmes des bassins et impactent tous les secteurs

d'activités agricole, élevage, et pêche y compris les écosystèmes et les habitats écologiques fragiles.

La population rurale à l'intérieur des trois bassins est estimée à près de huit millions cinq cent mille (8 500 000) dont sept millions deux cent vingt-cinq mille (7 225 000) dans le bassin versant du fleuve Gambie et un million deux cent soixante-quinze (1 275 000) dans les bassins versants du fleuve Koliba/Corubal et Kayanga/Geba. Cinquante pourcents (50%) de cette population vit en deçà du seuil de pauvreté. Cette population, très mal répartie, vit près des cours d'eau et a un taux de croissance démographique élevé (2,7%). Elle consomme des produits d'une agriculture traditionnelle de subsistance et itinérante qui coexiste avec une agriculture irriguée très peu développée. Les activités agricoles constituent l'activité économique dominante. Le système agricole est caractérisé par la culture itinérante sur brûlis, tourné d'une manière permanente vers la conquête de nouvelles terres de culture.

Les cultures vivrières (maïs, mil, sorgho, riz et fonios) et les cultures de rente (arachide et coton) sont pratiquées. Dans le domaine de l'horticulture, la banane occupe une place prépondérante qui, avec les possibilités d'aménagement hydro – agricoles et l'intérêt des opérateurs privés, connaîtra un développement certain.

La région reste une zone d'élevage de mode extensif basé sur la transhumance intérieure. Le cheptel est composé essentiellement d'ovins, caprins et de bovins de races adaptées. La zone dispose d'importants pâturages naturels.

Ce secteur est confronté à un manque d'organisation des éleveurs, aux feux de brousse et la divagation des animaux qui créent des conflits entre agriculteurs et éleveurs et entre l'élevage et les actions de conservation de la nature.

Les activités de pêche se déploient principalement dans le lit des fleuves de façon permanente (décembre – juin) et de façon secondaire à l'embouchure des petits affluents, marres et cuvettes au moment de la crue (juillet – août). La pêche au filet dormant domine l'activité.

Plus de 110 espèces appartenant à 48 familles ont été répertoriés. Les mangroves représentent une zone de croissance et de reproduction pour un grand nombre d'espèces.

L'édification du barrage de Sambangalou va entraîner des changements hydrologiques et bioécologiques qui impacteront forcément sur la production halieutique et les conditions d'exercice de la pêche. Des changements de comportement des populations avec les reconversions de pêcheurs et l'arrivée de nouveaux pêcheurs résulteront de ces changements.

Foresterie : ils existent plusieurs forêts galeries. L'exploitation forestière intensive dans les zones non enclavées, les feux de brousse, les prélèvements de combustibles ligneux et principalement l'exploitation pour le charbon de bois et le bois d'œuvre vont occasionner une surexploitation dans les zones non enclavées du potentiel ligneux. Les niveaux de production sont peu connus et qui a pour corollaire une mauvaise appréciation des quantités prélevées et de l'impact réel des prélèvements sur l'état des ressources forestières.

Les bassins des fleuves sous la juridiction de l'OMVG recèlent également une biodiversité très riche. Il existe plusieurs parcs nationaux, un important nombre d'oiseaux aquatiques.

La zone dispose de ressources minières au niveau du Sénégal, de la Guinée-Bissau et de la Guinée qui compte deux secteurs riches : réserve de bauxite à Tougué, Gaoual et la Préfecture de Mali (calcaire, cuivre plomb, zinc). Leur exploitation est cependant handicapée par l'enclavement et l'inexistence de sources d'énergie, où même parfois la chute des cours internationaux.

Le secteur industriel est très peu développé et se limite pour l'essentiel à Banjul et Labé.

Plusieurs sites relevant d'importants potentiels hydroélectriques sont identifiés. Ils font l'objet d'études. Il s'agit des sites de Digan, Madina Kouta, Saltinho, Kourawel, Fello-Sounga. Le

barrage de Kaléta est en service depuis le 28 septembre 2015 et celui de Sambangalou est en phase de réalisation.

Ce bref survol montre l'existence de ressources en eau en qualité et en quantité suffisante, d'un potentiel hydroélectrique important, d'énormes potentiels en ressources naturelles, un important potentiel agricole. Cependant, les Etats membres de l'OMVG n'ont pas encore exploité, de manière optimale, toutes les possibilités d'aménagement des bassins dans les limites d'un développement durable autorisant une contribution significative à la croissance des économies des Etats membres mais aussi surtout à l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'OMVG, créée en 1978 par le Sénégal et la Gambie et élargie par la suite à la Guinée et la Guinée-Bissau, avait pour objectif essentiel à travers ces programmes de :

- créer les opportunités économiques visant à fixer les populations sur leur territoire ;
- promouvoir des infrastructures porteuses de développement, cohérents avec ceux de la CEDEAO et de l'UA ;
- assurer une gestion intégrée des ressources et des éco systèmes dans une approche de développement durable ;
- promouvoir des programmes de promotion agricole et rurale d'envergure pour améliorer de manière significative les revenus et la sécurité alimentaires des populations.

II. LES REALISATIONS DE L'OMVG

Pour atteindre les objectifs fixés par les Etats membres, l'OMVG a réalisé plusieurs études qui lui ont permis de faire une présélection des sites aménageables présentant un intérêt pour la production agricole et la production hydroélectrique. Six sites d'intérêt régional ont été sélectionnés.

La Guinée a réalisé l'ouvrage de Kaléta d'une puissance installée de 240 MW sur le fleuve Konkouré et a décidé de céder 30% du productible, soit 346 GWh aux trois autres Etats pour garder le caractère régional de l'ouvrage. En outre, sur le même fleuve Konkouré, la Guinée est en train de construire l'aménagement hydroélectrique de Souapiti d'une puissance installée de 450 MW, pour lequel la Guinée envisage de céder 828 GWh aux trois autres pays. Les études pour l'aménagement hydroélectrique (AHE) de Sambangalou sur le fleuve Gambie d'une puissance de 128 MW avec un productible de 402 GWh ainsi que celles du réseau d'interconnexion 225 kV sont terminées. Les travaux de construction de la ligne d'interconnexion longue de 1 677 km avec 15 postes MT/HT et un système de 2 dispatchings sont en cours dans les Etats membres sur une durée de 18 mois. Les travaux de réalisation de l'AHE de Sambangalou seront exécutés dans le cadre d'un contrat phasé de 42 mois. L'étude de faisabilité de l'AHE de Saltinho est en cours.

Les autres sites aménageables sont entre autres : Digan sur le fleuve Gambie, Fello-Sounga et Kourawel sur le fleuve Koliba/Corubal. L'aménagement de ces sites contribuera au développement agricole et énergétique.

Au-delà de ces projets d'aménagement hydroélectriques, l'OMVG a réalisé le Projet de Mise en Valeur et de Gestion de Ressources Naturelles (PMVGRN) pour alléger la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations. Ces principales composantes sont : amélioration des productions agricoles, amélioration des infrastructures routières, mesures d'accompagnement, études et assistance technique.

Le schéma directeur Kayanga – Geba a abouti à la réalisation de la phase pilote du Projet de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources Nationales (PMVGRN) et d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) du bassin versant du fleuve Kayanga /Geba et la réalisation des études APD/DAO des aménagements hydroagricoles y compris l'aménagement des bas-fonds, des berges, de la tête de source, d'un ouvrage de régulation et le renforcement des instruments de gouvernance.

L'aménagement de ces bassins des fleuves Gambie, Koliba/Corubal, et Kayanga/Geba devaient donner lieu à de grandes opportunités de croissance favorisant la création d'emplois, la réduction de l'immigration, de l'exode rural et de la pauvreté. L'amélioration de la santé et des conditions de vie des populations tout en préservant l'environnement est aussi recherchée.

Au niveau institutionnel, l'Organisation a mis en place des :

- Organes permanents que sont : la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres. Le Haut-Commissariat qui applique les décisions des Chefs d'Etat et du Conseil des Ministres.
- Organes consultatifs que sont la Commission Permanente des Eaux chargée de définir les principes et les modalités de répartition des eaux entre les secteurs d'utilisation de l'eau (industries, Agriculture etc ...) et le Comité Consultatif des bailleurs de fonds chargé d'assister l'OMVG dans la recherche et la mobilisation des ressources financières et humaines.
- Textes juridiques de base : Convention relative au statut du fleuve Gambie, Convention portant création de l'OMVG, , Accord-cadre sur les privilèges et immunités de l'OMVG, Convention relative au statut juridique des ouvrages communs et son Régime fiscal et douanier applicable aux marchés d'études et de travaux des ouvrages communs, Statuts du personnel, Règlement financier de l'OMVG, Règlement du Compte spécial d'affectation de la mise en valeur des ressources du fleuve Gambie, Règlement intérieur du Conseil des Ministres de l'OMVG, Règlement intérieur du Comité Consultatif, Règlement intérieur de la Commission Permanente des Eaux, Conventions relative aux statuts des fleuves Kayanga/Geba Koliba/Corubal. Ces textes définissent les dispositions qui régissent au plan institutionnel, organisationnel, juridique, la planification, l'exploitation des infrastructures communes de maîtrise et d'exploitation des eaux des fleuves.

III. LES PRIORITES DE L'OMVG

III.1. LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Les politiques des Etats membres à fort contenu social peinent à se traduire en résultats tangibles, la pauvreté, les inégalités sociales ainsi que les disparités territoriales restent préoccupantes dans les bassins de la zone d'étude.

Malgré les importantes potentialités en ressources naturelles, l'économie des Etats membres souffre de l'absence de nouveaux leviers de croissance. Cette croissance est tributaire des ressources économiques fortement dépendantes du secteur primaire qui représente 30% du PIB et emploie 70% de la population active en Gambie, 16% du PIB et 70% de la population active en Guinée, 57% du PIB en Guinée Bissau, 18% du PIB et 49,5% de la population active au Sénégal. Plus de 50% des ménages agricoles pratiquent les cultures pluviales et les cultures irriguées sont peu développées.

Les populations de la zone étant majoritairement rurales, dont l'agriculture est leur principale activité, souffrent de pauvreté, d'insécurité alimentaire, d'un faible accès à des services énergétiques durables, d'accès insuffisant à l'eau potable, de faiblesses d'infrastructures routières, éducatives et de santé.

L'amélioration des conditions de vie de ces populations a été affirmée dans tous les documents de politiques des Etats membres. Cette amélioration passe par le développement agricole.

Dans la zone d'intervention de l'OMVG, le secteur est confronté à de nombreuses contraintes très sévères du fait de l'enclavement de zones de production, des effets de l'exode rural dans les zones à grands potentiels. La salinisation, les déficiences dans la conception des aménagements, la faiblesse des rendements des cultures pluviales, le manque d'organisation des producteurs, pèsent lourdement sur le développement agricole. Les conséquences de cette faible performance est la diminution des revenus, l'aggravation de la pauvreté et l'exode rural.

III.2. L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

L'indépendance énergétique est aussi recherchée par les états membres pour réduire la facture pétrolière dont les économies des pays membres de l'OMVG restent fortement tributaires. La zone présente un important potentiel hydro-électrique, solaire et éolien encore inexploité. La mise en service des AHE de Kaléta et de Sambangalou et de la ligne d'interconnexion ainsi que la mise en valeur des autres importantes potentialités énergétiques devraient permettre une transformation qualitative de la vie rurale grâce aux possibilités de développement d'activités locales de production (minières, transformation des produits agricoles).

III.3. LE DESENCLAVEMENT DES ZONES A FORTS POTENTIELS

L'une des principales contraintes au développement des activités dans cette zone est l'enclavement du fait de réseaux de voies de communication impraticables en saison des pluies. L'éloignement des centres de consommations urbains importantes constitue un frein pour le développement industriel et minier.

Le désenclavement des régions isolées et le déblocage des tronçons transfrontaliers pour faciliter les échanges inter-états constituent une priorité pour l'OMVG.

III.4. LA PRESERVATION DE L'EQUILIBRE ET ECOSYSTEMES

Les Etats membres de l'OMVG sont confrontés aux effets de la variabilité climatique et des changements climatiques qui ont entraîné des perturbations importantes sur les hydro systèmes des bassins et ont impacté tous les secteurs d'activités agricoles, élevage, et de la pêche y compris les écosystèmes d'habitats écologiques fragiles.

Les questions environnementales sont la dégradation des sols et ces conséquences (déboisement, érosion, surpâturage et progression de la désertification), les pratiques agricoles inadaptées, la déforestation...La conservation des eaux et des sols, principalement dans le Fouta Djallon, constitue un enjeu considérable car il s'agit de la sauvegarde du château d'eau de l'Afrique de l'Ouest.

La gestion incohérente et inefficace des ressources en eau, l'insuffisance de la concertation entre les Etats, dans la réalisation des programmes nationaux ne concourent pas à une gestion intégrée des ressources.

Pour contourner ces problèmes l'OMVG déploie des efforts considérables pour la mise en œuvre de programmes environnementaux dans le cadre du schéma Directeur des fleuves Kayanga/Géba, Koliba/Corubal et Gambie.

IV. JUSTIFICATION DU PLAN DIRECTEUR

La variabilité de la ressource, la nécessité de minimiser les risques, l'évolution des aménagements futurs, la nécessité d'équilibrer les besoins et les ressources, les fonctions économiques, sociales et environnementales et de disposer d'un cadre favorable à la coordination des actions, exigent la formulation de stratégie de développement intégrée.

Cette stratégie de développement intégrée des ressources partagées des bassins des fleuves Gambie, Kayanga/Géba et Koliba/Corubal suppose la prise en compte des menaces qui pèsent sur elles et les capacités de réponses à ces menaces.

Dès lors une priorité absolue sera accordée au développement des capacités de planification et de gestion des bassins et l'instauration d'un contexte de politiques et mesures appropriées. Ce qui suppose la mobilisation et la participation de tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Il exige l'établissement d'un cadre cohérent de planification ainsi que des outils d'aide à la prise de décision adaptés pour faire face aux problèmes transfrontaliers et internationaux spécifiques à la gestion des bassins.

Conformément aux priorités des Etats membres, la consolidation de l'approche sous régionale au développement pour une meilleure intégration socioéconomique des états membres, constitue aussi une des priorités.

Il s'agit de promouvoir la croissance économique, le développement des infrastructures d'intégration et la sécurité alimentaire des Etats membres par une exploitation efficace et concertée des ressources hydrauliques des bassins des fleuves Gambie, Kayanga/Géba et Koliba/Corubal. La protection de l'environnement, l'allègement de la pauvreté et l'amélioration de la santé humaine est aussi recherchée.

Les enjeux liés à la gestion partagée des ressources et la nécessaire intégration, incitent à la reprise en main à l'échelle des bassins de l'OMVG, de la maîtrise de la planification.

L'OMVG ne dispose pas de capacités suffisantes pour faire face aux problèmes spécifiques liés à la gestion des bassins en vue de favoriser une approche régionale et une coordination cohérente.

L'objectif recherché est de réaliser et d'agir dans le cadre d'un Plan Directeur de référence et de cohérence pour le renforcement de capacités qui permettent de prendre en compte tous les aspects d'une gestion intégrée.

Ce cadre de référence devrait, tout en respectant les objectifs de planification des Etats membres, préciser les modalités d'utilisation de l'espace et de ressources naturelles ainsi que les règles de gestion pour la réalisation des objectifs de base de l'OMVG.

V. LE PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES BASSINS DE L'OMVG

V.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif de développement est d'établir un cadre stratégique de planification pour le développement durable et de lancer pour l'ensemble des bassins, un programme d'aménagement et de mise en valeur cohérent pour une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des écosystèmes.

V.2. OBJETIFS SPECIFIQUES

- Définir les axes stratégiques de la politique d'aménagement et de gestion des eaux des fleuves Gambie, Kayanga/Geba et Koliba/Corubal
- Proposer un programme avec des plans d'actions de développement multisectoriel intégré de court, moyen et de long terme.
- Préciser les mesures d'accompagnement à mettre en place et les modalités de mise en œuvre.

V.3. LIMITE DE LA ZONE D'ETUDE

L'aire géographique de l'étude comprend l'intégralité des trois bassins : le bassin de la Gambie, le bassin de la Kayanga/Geba et le bassin du Koliba/Corubal localisés dans les quatre pays membres : Gambie, Guinée, Guinée Bissau et le Sénégal.

La zone d'étude ainsi définie doit être comprise au sens large. Il reste entendu que les chargés d'étude doivent avoir une compréhension claire des relations existantes entre la zone d'étude et les régions avoisinantes.

V.4. DEROULEMENT DE L'ETUDE

L'élaboration du plan directeur devra se dérouler en trois phases :

V.4.1. Phase 1 : Elaboration d'un bilan diagnostique état des lieux

Cette phase doit aboutir, à une évaluation exhaustive des potentialités naturelles de la zone d'étude, au diagnostic de la situation actuelle des ressources naturelles, de l'écologie et de la socio-économie des trois bassins et analyser les programmes en cours au niveau de l'OMVG, ainsi que les politiques et programmes des Etats membres.

Cette phase mettra en évidence :

- un diagnostic complet de l'ensemble des ressources : potentiel des ressources en eau et en terres (y compris les terres de décrues, les espaces forestiers et pâturages) et dresser un état des lieux de la mise en valeur ;
- inventaire des activités socio-économiques développées et identifier les opportunités économiques offertes ;

- les situations et les zones de pénuries ou de sous et/ou surexploitation des ressources en particulier la ressource en eau ;
- les principales contraintes qui entravent l'exploitation, le développement et la mise en valeur des ressources ;
- les conflits entre les différents types d'utilisation ;
- les tendances lourdes de développement des activités dans les bassins, les germes de changement et les contraintes structurelles qui y sont liées ;
- l'identification des coûts et services liés à l'utilisation des ressources en particulier la ressource en eau et les sols ;
- les problèmes majeurs susceptibles de présenter des risques pour les bassins et analyse de leur évolution.

V.4.2. Phase 2 : Elaboration des schémas sectoriels

Cette étape aboutira à l'élaboration de schémas sectoriels. L'étude prendra en compte les schémas directeurs des deux bassins (Kayanga/Geba et Koliba/Corubal) ainsi que celui de la Gambie, les documents de planification des Etats membres, des politiques sectorielles et l'ensemble des projets de développement prévus ou en cours d'exécution.

Les études ainsi réalisées permettront d'établir une image de la situation tendancielle à l'horizon 2040. A partir de cette analyse, les esquisses de schémas sectoriels seront élaborées :

- Schéma directeur de développement énergétique, industriel, minier, et artisanal.
- Schéma directeur de développement agro-sylvo-pastoral et pêche intégrant le secteur de l'agriculture (irriguée, pluviale, aménagement des bas-fonds,...), de l'élevage extensif et de l'aquaculture, de l'agroforesterie et de la pêche (pisciculture) ; ce schéma constituera l'ossature du développement des bassins.
- Schéma directeur de transport précisant l'ensemble des infrastructures de transport (routes et pistes), et de communication pour le désenclavement des régions isolées et le développement des échanges inter-états.
- Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable, assainissement, santé et éducation.
- Schéma directeur de gestion et de protection de l'environnement et des écosystèmes.

En outre, l'esquisse du Schéma directeur de développement institutionnel sera élaborée.

V.4.3. Phase 3 : Elaboration du plan directeur de développement intégrée des bassins de l'OMVG

Au cours de cette phase, il sera procédé à la mise en cohérence des cinq schémas sectoriels ainsi que celui de développement institutionnel et la formulation d'une politique de développement intégré et de mise en valeur des ressources naturelles des bassins qui puissent permettre d'atteindre les objectifs fixés à savoir :

- Exploitation rationnelle concertée et harmonieuse des ressources communes des bassins Gambie, Kayanga/Geba et Koliba /Corubal.

- Aménagement agricole des bassins pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire des populations, réduction de la vulnérabilité des économies des états membres face aux aléas climatiques.
- Préservation de l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région et plus particulièrement dans les bassins versants.
- Adaptation des textes institutionnels et organisationnels de l'Organisation pour la mobilisation des financements des programmes et projets du plan.
- Emergence économique des Etats membres de l'organisation.
- Sécurisation et amélioration des économies des bassins.

A partir des analyses précédentes, les différentes stratégies et scénarios de développement possible pour l'aménagement harmonieux seront étudiées.

Sur cette base, et en fonction des orientations des Etats membres, un cadre stratégique de développement des bassins précisant les grandes orientations et options de développement à l'horizon 2040, sera choisi.

Ce cadre qui s'articulera autour d'un schéma global d'aménagement des bassins et des mesures d'accompagnement comprendra :

- Un programme d'actions, de développement multisectoriel comprenant le développement agro-sylvo-pastoral et pêche, le développement énergétique, le développement industriel et minier, le transport et la communication, la protection de l'environnement, l'approvisionnement en eau potable, la santé et l'éducation.
- Un programme de mesures d'accompagnement comprenant : l'appui à la structuration du monde rural, les mesures d'appui à la production (formation, encadrement), le renforcement institutionnel, la recherche développement).
- Un programme d'investissements global concernant les secteurs ayant fait l'objet de l'étude.
- Une analyse globale des coûts d'investissements, des mesures d'accompagnement et des coûts de fonctionnement.
- Une programmation des actions à réaliser à court, moyen et long termes.
- Une analyse économique en vue d'apprécier les résultats en termes de coûts/avantages.
- L'élaboration de textes institutionnels de l'Organisation adaptés à mobilisation des financements des programmes et projets du plan.

L'étude précisera par ailleurs, les mesures permettant une gestion qualitative des ressources en eau, les modalités institutionnelles de gestion collective de la ressource (organisation, fonctionnement), le dispositif de suivi de l'eau sur le plan qualité et quantitatif, les critères d'évaluation et les mesures de lutte contre la pollution, la gestion des risques, la gestion et la protection de l'environnement.

V.5. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

V.5.1. Démarche

Les soumissionnaires commenteront les termes de référence et proposeront une approche et une démarche dont ils donneront le détail dans leur offre. La méthodologie qui suit est donnée à titre d'exemple.

V.5.2. Bilan diagnostic – Etats des lieux

Cette phase consistera exclusivement à faire un état des lieux de la gestion des ressources et un diagnostic de l'état physique des ressources des bassins et de la situation socio – économique dans la zone de l'étude constituée par les trois bassins selon une approche globale.

Les prestations porteront sur :

V.5.2.1.Revue des données collectées par les consultants nationaux

Des consultants sont recrutés pour la collecte des données de la présente étude dans les différents pays membres de l'OMVG. Un atelier national de validation préliminaire des données collectées est prévu dans chaque pays.

Dans le cadre de la prise en main de l'étude, le consultant fera la revue des données collectées dans chaque pays et établira si nécessaire, les besoins additionnels de collecte de données. La collecte éventuelle de ces données sera faite par les consultants nationaux sous la supervision du consultant. Ensuite, un atelier régional sera organisé pour la validation des données collectées.

V.5.2.2. Revue du cadre légal, juridique et institutionnel

Le consultant fera une revue des politiques et des cadres juridique et institutionnel existants de l'OMVG et de ses Etats membres en matière de financement des projets et programmes, notamment la participation du secteur privé. Il est important d'identifier aussi bien au niveau national que régional, des mesures de sauvegarde prévues pour sécuriser les investissements privés.

V.5.2.3. Aspects démographiques

Le consultant fera ressortir les éléments suivants :

- La situation démographique, la structure et la répartition de la population, le flux migratoire et la croissance démographique.
- L'évolution de la population et ses répercussions sur les besoins sociaux (santé, éducation, approvisionnement en eau potable (AEP), accès à l'électricité).
- Aux contraintes socio-économiques liées à la perception et attitudes des populations.

V.5.2.4. Ressources naturelles :

▪ Ressources en eau

Ressources en Eaux de surface

Le consultant sur la base de la documentation existante, fera le point sur :

- la localisation et la caractérisation (régime, qualité physique, chimique et biologique) des eaux de surface ;
- les usages actuels de ces eaux (alimentation en eau potable, besoins des secteurs industriels, miniers ou touristiques, irrigation, culture de bas-fonds) et toutes les autres utilisations non consommatrices d'eau tels que l'hydroélectricité ;
- les modes de gestion en cours (valorisation, protection et ses conséquences) ;
- l'analyse des risques de pollution et l'identification des actions de protection.

Eaux souterraines

Le consultant sur la base des données existantes, procédera à :

- l'identification et la caractérisation (physique, chimique et bactériologique) des nappes ;
- l'identification des usages actuels de ces eaux (eau potable, agriculture, etc.) ;
- la description de la situation des nappes : évolution de leurs niveaux, de leur alimentation et de leur drainage et des effets de l'irrigation ;
- l'analyse des risques de pollution et l'identification des actions de protection ;
- diagnostic des modes de gestion en cours (valorisation, protection et ses conséquences).

Des réseaux de stations climatologiques, hydrométriques et piézométriques ont été mis en place dans les bassins de la Gambie, Kayanga/Geba et Koliba-Corubal à une date relativement ancienne. En outre, ces stations sont mal réparties dans les bassins et leur exploitation est irrégulière.

Le consultant analysera les réseaux de stations climatologiques, pluviométriques, hydrométriques et piézométriques installées dans les bassins et fera des propositions relatives à l'équipement, au renforcement et au bon fonctionnement des réseaux y compris leur optimisation (réseau optimal) en vue de mieux cerner les ressources en eau dans ces bassins.

▪ Zones humides

Le consultant sur la base de la documentation existante, fera le point sur :

- les principales zones humides. Le consultant présentera chaque zone humide selon les paramètres suivants : superficie, densité et composition de

- la flore, de la faune, diversité biologique de l'avifaune, des ressources halieutiques, des plantes aquatiques, etc. et leurs valeurs foncières ;
- les différentes caractéristiques de chaque site recensé en précisant : la valeur patrimoniale naturelle, les modifications préjudiciables ou bénéfiques, leur cause et l'évolution probable sans mesures particulières, les conflits locaux liés à l'utilisation des ressources naturelles (sols, eau zones périphériques). Une attention particulière sera apportée aux sites les plus importants ;
- les projets et les infrastructures existantes dans ces différents sites ainsi que l'analyse des contraintes à leur exploitation ;
- les projets d'aménagements et la valorisation directe ou indirecte des sites.

▪ **Ressources du sol et du sous-sol**

Le consultant fera le point sur :

- l'inventaire, la typologie, la localisation et la caractérisation des sols ;
- l'occupation actuelle des sols agricoles et estimation des sols cultivables dégradés ;
- les actions de protection en cours ou envisager à moyen terme ;
- Les potentialités minières et l'usage actuel.

▪ **Ressources animales (faune terrestre et aquatique)**

Le consultant fera le point sur :

- les populations (diversité biologique, localisation géographique par saison et par espèces) ;
- l'identification des espèces indicatives de l'état du milieu et la typologie des menaces liées à la gestion et à l'exploitation des ressources ;
- l'identification des actions de sauvegarde et de protection de cette ressource.

V.5.2.5. Activités économiques

Les activités économiques liées aux usages des ressources naturelles seront par ailleurs étudiées. Un accent particulier sera accordé à l'analyse économique des coûts et services liés à l'utilisation des eaux en vue d'en apprécier le degré de récupération des coûts afin de pérenniser sa disponibilité.

V.5.2.6. Activités agro-sylvo-pastorales pêche et aquaculture

Les activités agro-sylvo-pastorales et pêche étant une composante essentielle dans la définition du Plan Directeur en termes de politique d'aménagement du territoire, de développement économique et d'occupation des sols, il est important de faire une analyse de la situation de ces secteurs d'activités. Ainsi, il s'agira de :

- caractériser la situation de l'activité concernée (irrigation, culture pluviale, élevage, pêche et aquaculture, foresterie) ; en fonction des zones naturelles de développement de ces secteurs ;

- analyser la situation du secteur concerné et des tendances résultant de la gestion des ressources naturelles et des pressions exercées sur ce secteur ;
- identifier les facteurs critiques qui doivent être maîtrisés afin de garantir un développement agro- sylvo-pastoral et pêche cohérent ;
- Identifier par zones les contraintes spécifiques.

▪ **Irrigation**

A partir de la synthèse bibliographique, des visites de terrain et des entretiens directs réalisés avec des personnes spécialistes du thème, le consultant dressera une situation de l'irrigation dans la zone d'intervention de l'OMVG.

- le potentiel et atouts (potentiel physique, potentiel irrigable selon les scénarios probables d'utilisation de la ressource en eau) ;
- le développement de l'irrigation (typologie des irrigations, superficies aménagées, taux de mise en valeur, rendement, production par spéculation, etc.) ;
- les résultats et impacts des aménagements hydro-agricoles dans la zone ;
- les populations pratiquant les cultures irriguées et analyse de leur perception de l'irrigation ;
- le contexte juridique et institutionnel (régime des terres, gestion des eaux) ;
- les contraintes majeures (institutionnelles, et juridiques, organisationnelles, économiques, techniques et environnementales); les conséquences environnementales ;
- les politiques et les stratégies mises en œuvre (vision, objectifs poursuivis, orientations stratégiques). Les faiblesses seront mises en évidence.

▪ **Cultures pluviales**

Les systèmes de production pratiqués dans la zone d'étude sont tous menés en condition pluviale avec production de riz pluvial au niveau des bas-fonds. La production est affectée par le stress hydrique. La mise en valeur est marquée par des itinéraires techniques primitifs et des rendements faibles. Le niveau d'encadrement des paysans est faible. Compte tenu de l'intérêt de ces cultures, pour la sécurité alimentaire des populations, une attention particulière devra être accordée à ce secteur. A cet effet, le consultant fera le point : sur le potentiel, la terre et les superficies cultivées les spéculations pratiquées et la taille des populations pratiquant cette activité et les principaux paramètres sociologiques. En outre, le consultant mettra l'accent sur :

- les contraintes au développement des cultures de bas-fonds et autres cultures, les problèmes et les conséquences sur la gestion des ressources ;
- les mesures permettant d'optimiser bas-fonds et autres cultures en termes d'aménagement ;
- l'élaboration de la carte des spéculations de diversification,
- l'état des lieux des organisations paysannes évoluant dans le secteur et du niveau d'encadrement.

▪ **Elevage**

A partir de la synthèse bibliographique, des visites de terrain et des entretiens directs réalisés avec des personnes spécialistes du thème, le consultant dressera une situation de l'élevage dans le bassin, notamment :

- l'évolution des systèmes pastoraux et des systèmes de conservation des ressources et les relations existantes entre l'élevage et les autres secteurs ;
- les caractéristiques de systèmes de production (effectifs, races, productivité, filières de productions animales, ressources fourragères...) ;
- les politiques, les stratégies de développement et le cadre institutionnel mis en œuvre ;
- les différentes stratégies locales initiées par les éleveurs et leurs impacts sur l'environnement ;
- les impacts potentiels sur l'élevage de la gestion des eaux des différents fleuves ;
- les contraintes et les principaux obstacles au développement de l'élevage dans la zone d'étude (gestion de l'espace, alimentation et abreuvement du bétail, santé animale, contraintes socio-économiques...) et évaluer leurs interactions avec les filières de production agricole ;
- Le potentiel de développement de l'apiculture, les caractéristiques de production, les contraintes et les principaux obstacles au développement de l'apiculture.

▪ **La Pêche et aquaculture**

A partir de la synthèse des connaissances disponibles dans la littérature sur les ressources piscicoles dans les trois bassins et les activités de pêche qui s'y déroulent, le consultant devra :

- présenter les caractéristiques (espèces, zones de production et prises annuelles, diversité biologique) des ressources piscicoles des fleuves et les activités de pêche (efforts de pêche, techniques de pêche et commercialisation) ;
- mettre en évidence les zones de surexploitation halieutique ;
- analyser les politiques les cadres institutionnels et les conditions réglementaires de la pêche ;
- analyser les incidences des aménagements hydrauliques sur l'environnement piscicole des fleuves, et autres cours d'eau ;
- mettre en évidence les principales contraintes et les effets néfastes des aménagements hydrauliques sur la pêche et l'aquaculture.
- analyser la stratégie et les actions initiées et mettre en évidence les contraintes qui limitent le développement des activités de pêche (contraintes de gestion des eaux, contraintes techniques, réglementaire...) et de l'aquaculture ;
- analyser les politiques, les cadres institutionnels et les conditions réglementaires de la pêche.

▪ **Foresterie**

A partir d'une synthèse bibliographique, des visites de terrain et des entretiens directs avec les professionnels et les principaux responsables de ce secteur au niveau des Etats-membres, le consultant dégagera les éléments d'appréciation de l'état de la foresterie dans la zone et présentera les mesures et actions à entreprendre pour améliorer l'intégration agro-sylvo-pastorale dans le cadre d'un aménagement cohérent dans la zone d'étude :

- caractéristiques des ressources forestières (potentiel forestier, production des formations ligneuses, consommations et tendances, états de dégradation des formations forestières, domaines et aires protégées...) ;
- analyse des incidences de l'exploitation du bois, gestion des aménagements hydraulique sur les ressources forestières ;

- analyse des actions de développement forestier menées par les Etats ainsi que les actions d'ordre législatif et réglementaire (domaines classés, domaines protégés et aires protégées notamment) mises en œuvre dans la zone d'étude ;
- identification des contraintes majeures à la valorisation du potentiel forestier et analyse des tendances.

V.5.2.7. Activités Energie, Mines, industrie, Artisanat

Le consultant devra :

Sur le plan énergétique :

- décrire et faire le point des programmes nationaux et régionaux ;
- procéder à une évaluation de l'impact global des aménagements projetés de l'OMVG et ses conséquences ;
- faire le bilan des différents systèmes mis en œuvre pour la satisfaction des besoins en énergie (hydroélectricité et énergie solaire photovoltaïque, éolienne), bois ;
- examiner les politiques et contraintes nationales de l'électrification rurale (contraintes d'équilibre régional, contraintes techniques, financières, institutionnelles et intégration dans les schémas directeurs ; et évaluer leurs interactions avec la planification pour la production et le transport de l'énergie au niveau inter-états) ;
- analyser l'évolution du cadre institutionnel, réglementaire et juridique du secteur de l'électricité ;
- établir le bilan des différentes stratégies élaborées dans les pays membres et analyser les résultats au regard des objectifs fixés ;
- analyser les causes des écarts négatifs en insistant en particulier sur les obstacles et contraintes à une plus grande pénétration de l'électricité : cadre institutionnel, légal et réglementaire, politiques tarifaires, financement etc...

Sur le plan minier et industriel

Le consultant, en collaboration avec le Haut-Commissariat de l'OMVG et chaque Etat-membre, rassemblera toute la documentation, les données et les informations de base portant sur :

- les ressources minières et les industries localisées dans la zone. Les réserves minières situées dans les zones périphériques ne seront traitées que dans la mesure où ils peuvent influencer le potentiel de développement et les infrastructures existantes ou prévues dans la zone d'étude ;
- l'état et le bilan des initiatives, projets et études réalisées dans la zone en rapport avec les secteurs miniers et industriels.

Ce travail bibliographique donnera lieu à une restitution sous la forme d'une bibliographie annexée au rapport et à un développement spécifique de l'état actuel d'exploitation des ressources minières et de la situation de l'industrie dans le bassin.

Le consultant dressera, sur support cartographique à une échelle appropriée un état des lieux : localisation des ressources minières et des industries. Les gisements importants des zones périphériques seront également indiqués de façon schématique sur cette carte, en raison de leur importance pour les secteurs de l'énergie et des transports.

Le consultant établira le diagnostic de la situation du développement industriel et minier en faisant ressortir les contraintes majeures et les possibilités de transformation des produits de l'agriculture et élevage potentiels.

Le consultant procédera à une analyse détaillée des politiques des stratégies et des réglementations dans les secteurs industriels et miniers (acquis et insuffisances, besoins en réformes) en vigueur au niveau des Etats. Il dressera un recensement le plus exhaustif possible des contraintes majeures à la valorisation du potentiel et aux marchés existants régionaux et nationaux (institutionnelles, juridiques, techniques et économiques, avec une mention spéciale pour les contraintes de financement) qui doivent être maîtrisées afin de garantir un environnement propice au développement des industries et à l'exploitation minière.

Sur le plan artisanal

Le consultant procédera à un recensement exhaustif des activités pratiquées dans la zone de l'étude :

- l'analyse des filières artisanales développées ;
- l'identification et l'évaluation des possibilités de développement des filières de transformation des produits agricoles ;
- l'analyse des contraintes du sous-secteur.

V.5.2.8. Autres Activités

Sur le plan tourisme et écotourisme

L'existence de sites historiques, d'aires protégées, de forêts classées, de zones d'intérêt cynégétiques, de réserves de faunes et de zones de chasse offre un potentiel de développement du tourisme de chasse et de vision. Il s'agira donc de :

- faire le point sur la situation de ce secteur dans la zone d'étude (politique, infrastructures touristiques, conditions d'accueil, mesures et actions) ;
- identifier les impacts négatifs et positifs engendrés par les interventions dans le domaine touristique ;
- identifier les principales contraintes au développement du tourisme ;
- définir les principaux axes d'intervention tenant compte des impératifs de protection de l'environnement, de maintien de la biodiversité et de gestion intégrée des zones d'intérêt cynégétique.

Sur le plan commerce et échanges

L'étude permettra de ressortir les disponibilités en productions alimentaires (végétales, animales) et industrielles devant faire l'objet d'échanges.

Il s'agira donc de :

- estimer les flux des échanges et les structures commerciales (réglementaires et organisationnelles) au sein de la zone d'intervention de l'OMVG ;
- identifier les principales contraintes au développement du commerce et des échanges et ;
- de proposer des axes d'orientation et mesures devant favoriser les échanges commerciaux.

Transports

L'un des plus grands freins au développement des zones à forts potentiels est l'enclavement. L'OMVG, pour soutenir, ces objectifs en termes de sécurité alimentaire et d'autonomie énergétique, accorde une très grande priorité à ce secteur. Ainsi pour le consultant, il s'agira de faire :

- la collecte et l'analyse des principaux documents relatifs à l'aménagement du territoire de portée régionale (schémas d'aménagement nationaux et régionaux) et d'en dégager les grandes tendances d'évolution future des pressions (population, agriculture, industrie, mines, tourisme, infrastructures) en déclinant au mieux ces informations pour les territoires géographiques de la zone d'étude ;
- la situation précise du problème d'enclavement des zones de production et des grandes agglomérations ;
- le recensement exhaustif de tous les plans sectoriels et études techniques relatifs au secteur des transports ;
- l'état et le bilan des politiques, projets et études sur les différents systèmes de transport,
- la collecte et l'analyse de données de base concernant le trafic et les flux des échanges commerciaux ;
- l'analyse de la réglementation en vigueur au niveau des quatre Etats.

Sur la base de ce travail bibliographique complété par des rencontres avec les professionnels du secteur et les services techniques compétents des Etats, le consultant établira un diagnostic précis de l'état des transports (réseau routier, et réseau fluvial). Cette présentation dressera un recensement le plus exhaustif possible des axes routiers et des ouvrages de désenclavement, du réseau fluvial et des problèmes rencontrés. Il analysera les principales causes des insuffisances des infrastructures physiques et les déséquilibres sous régionaux. Le consultant précisera, pour chacun des systèmes de transport, les coûts et tarifs en vigueur.

V.5.2.9. Activités socio-économiques

Eau potable

Le consultant devra :

- faire l'inventaire et la cartographie de toutes les infrastructures en hydraulique villageoise et urbaines ;
- faire le bilan des différents programmes d'hydraulique villageoise et urbaines mis en œuvre pour la satisfaction des besoins en eau potable ;
- analyser les résultats obtenus au regard des objectifs fixés, des objectifs de l'OMS et des Objectifs du Développement Durable (ODD) et évaluer le taux d'accessibilité ;
- déterminer les zones déficitaires et analyse des causes.

Assainissement

Le consultant devra :

- inventorier et caractériser les infrastructures existantes d'assainissement en zone rurale et en zone urbaine ;

- analyser la situation au regard de la réalisation des ODD ;
- évaluer le taux d'accessibilité à un système d'assainissement ;
- faire le bilan (résultats et acquis) des différents programmes mis en œuvre pour mettre en œuvre l'assainissement.

Santé

Le consultant devra :

- inventorier et caractériser les infrastructures sanitaires ;
- analyser la situation au regard de la réalisation des ODD ;
- déterminer le taux d'encadrement (médecins, infirmiers, sages-femmes) des populations de la zone ;
- évaluer l'accessibilité aux soins de santé ;
- identifier les problèmes majeurs de santé ;
- déterminer le taux de prévalence des maladies principales (schistosomiase, paludisme, onchocercose...) les localiser et analyser leurs causes ;
- faire le bilan (résultats et acquis) des différents programmes mis en œuvre pour lutter contre ces maladies.

Education

Le consultant devra :

- Inventorier et caractériser les infrastructures scolaires ;
- Analyser la situation du secteur au regard des objectifs des Etats membre ;
- Identifier les problèmes du secteur de l'éducation (accessibilité, les infrastructures, l'effectif du personnel etc.) et analyser les causes.

Aspects institutionnels

Le consultant fera le point de l'état des législations relatives à l'eau (codes de l'eau, règlements, etc.), au foncier (code foncier), de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles (forestières, pastorales et halieutiques, etc...) et il examinera le statut juridique des sites actuellement protégés et leur adaptation aux problèmes auxquels ils se trouvent confrontés.

Ces textes seront examinés en fonction des dispositions juridiques de l'OMVG.

V.5.3. Phase 2 : Elaboration des schémas sectoriels

En s'appuyant sur les conclusions de la phase 1 (état de lieux et diagnostic), le consultant élaborera cinq schémas sectoriels de développement :

- Schéma agro-sylvo-pastoral et pêche,
- Schéma énergie, industrie mine et artisanat,
- Schéma transports et TIC,
- Schéma environnement et écosystèmes,
- Schéma eau potable, assainissement, santé et éducation, et un
- Schéma de développement institutionnel

Chacun de ces schémas sectoriels devra impérativement indiquer les risques présentés par les scénarios de développement proposés pour la ressource en eau et l'environnement et élaborer les solutions destinées à réduire ou supprimer les impacts présagés.

Les esquisses des schémas seront prises en compte dans le plan directeur.

V.5.3.1. Schéma de développement agro-sylvo-pastoral et pêche

Contexte

Pour répondre aux objectifs de développement, l'OMVG et les Etats membres ont élaboré des plans directeurs définissant les politiques et stratégies sectorielles ainsi que des programmes d'investissement y afférents.

Les programmes définis dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de développement intégré des bassins des fleuves Kayanga/Geba et Koliba/Corubal concernent les secteurs de la pêche et l'agriculture, le secteur de l'élevage et l'apiculture, les secteurs forestiers. L'objectif recherché est la relance du secteur agricole afin de réaliser la sécurité alimentaire par la diversification des cultures céréalières, la promotion des exportations à travers l'encouragement du secteur privé, la protection des ressources naturelles par l'introduction de pratiques culturales intensives et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.

La plupart de ces programmes, excepté le Projet de Mise en valeur et de Gestion des ressources naturelles (PMVGRN), n'ont pas démarré.

C'est pourquoi le développement agricole reste en deçà des objectifs assignés. Les aménagements hydroagricoles sont peu développés et la persistance de multiples contraintes dont l'enclavement et l'exode rural, des contraintes techniques économiques, juridiques et institutionnels et la faible capacité des organisations paysannes freinent la valorisation de cet important potentiel.

L'élevage et l'apiculture constituent un autre secteur important dans les problématiques de développement et doit être abordé dans une perspective de complémentarité et d'intégration avec l'agriculture, notamment sur les aspects cruciaux tels que la gestion des parcours pastoraux, le respect de l'équilibre écologique et les ressources fourragères.

Les schémas directeurs ont tous identifiés les programmes d'exploitation forestière de gestion et de protection des ressources naturelles pour une meilleure gestion des ressources. La pêche et l'aquaculture ont fait l'objet aussi de programmes spécifiques qui mettent en évidence l'importance qu'il convient d'accorder aux activités de pêche et à l'aquaculture dans la zone.

Contenu de l'étude

Sur la base des analyses du bilan diagnostic et l'analyse des études réalisées (schéma directeur), et des objectifs des Etats Membres, le consultant, élaborera l'esquisse d'un schéma de développement agro-sylvo-pastoral et pêche, faisant intervenir divers scénarios d'aménagement de l'espace.

Ce schéma de développement agricole intégrera les secteurs de l'agriculture (irriguée, pluviale), l'élevage et l'apiculture, le reboisement, la pêche et l'aquaculture.

Pour mettre en application, les stratégies de développement proposées, le consultant proposera un schéma d'aménagement et de mise en valeur pour chaque grande unité naturelle offrant des potentialités d'aménagement hydro-agricole, de culture pluviale, d'élevage, de pêche et de reboisement. L'intégration de tous ces éléments dépendra dans une large mesure, des possibilités concrètes existantes dans chaque zone.

Le consultant, pour l'identification et la délimitation des zones naturelles d'une part, et des zones économiques d'autre part, se basera sur :

- Une vision intégrée des possibilités de développement de l'irrigation, de l'élevage, de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture.
- Un ensemble de critères ci-après :
 - Critères d'utilisation de la ressource eau (disponibilité, exploitabilité, pérennité, localisation et répartition en fonction des différents types de ressources en eau) et de sols (aptitude)...
 - Critères d'aménagement ;
 - Critères démographiques et de découpage régional.

La délimitation de ces unités naturelles (ou zones d'aménagements) sur carte à une échelle appropriée, complétée par des analyses permettra d'évaluer les potentialités et les contraintes pour chaque secteur et de les analyser par rapport à la répartition spatiale. Sur cette base, il procédera à la conception et à l'application d'une analyse multicritère en vue de dégager des scénarios de développement réalistes.

Sur la base des priorités des Etats membres et à partir des critères économiques, sociaux et écologiques, il établira l'esquisse du schéma de développement agro-sylvo-pastoral et pêche comportant :

- Une analyse du milieu physique (topographie, pédologie, hydrologie et hydrométrie) ;
- Une analyse du milieu humain (taille et répartition et évolution de la population) ;
- Un bilan besoins/ressources par secteur de développement ;

- L'établissement de cartes de potentialités en terre et des cartes d'occupation et d'affectation des sols (irrigation, pâturages et parcours du bétail, zone pisciculture, forêts, zones humides, réserves protégées, axes d'écoulement naturel des eaux de crue) avec un support cartographique ;
- L'établissement des schémas hydrauliques de la zone qui définira les systèmes d'adduction et d'évacuation des eaux pour satisfaire les activités définies dans le schéma d'occupation et d'affectation des sols ;
- La définition de programme d'actions de développement agricole intégré, les cultures à développer ainsi que les projets d'aménagements y afférents. Ce programme concernera les cultures pluviales, l'irrigation, les aménagements de bas-fond, l'élevage, l'apiculture, les forêts, la pêche et l'aquaculture ;
- La définition des besoins d'investissements à l'horizon 2040 (aménagement des bas-fonds, aménagements des plaines inondables, aménagements hydro agricoles et aménagements hydrauliques) ;
- La définition d'actions connexes et des mesures d'accompagnements d'ordre juridique, économique, institutionnel et environnemental de nature à faire de ces zones de véritables pôles de développement ;
- Une analyse économique comportant une estimation des coûts d'investissements, des charges d'entretien et de renouvellement sera effectuée ;
- Une programmation des Investissements à l'horizon 2040 avec un plan d'actions à court terme (2025) comportant les projets, les ressources et délais, et un résumé des objectifs/projets à moyen (2030) et long termes (2040). Donner une estimation des conditions d'investissement ainsi que les mécanismes financiers et les sources de financement. Décrire les modalités de mise en œuvre propres aux projets régionaux ;
- La finalisation dans le même temps les profils des projets en collaboration avec les experts sectoriels des États membres et du Haut-Commissariat de l'OMVG et poursuivre l'exploration de la base de données du plan directeur. Dresser une liste des projets et une carte SIG illustrant le lieu du projet. Les profils devraient être liés à la carte afin de permettre à l'utilisateur de les ouvrir en y cliquant. En faire la démonstration au cours de l'atelier de validation.
- Une programmation des mesures d'accompagnements.

V.5.3.2. Schéma de développement Energétique, Industriel et Minier

Volet énergie

Le programme de développement des bassins des fleuves de l'OMVG, engagé par ses Etats membres, vise à accroître l'activité économique, en particulier par l'intensification de l'agriculture irriguée et le développement subséquent des industries dérivées.

Dans une telle perspective, l'énergie électrique, dont l'hydroélectricité résultant des infrastructures prévues dans la zone, jouera un rôle incontournable. Par ailleurs, l'impact positif du réseau d'interconnexion de l'OMVG sur l'électrification de la sous-région, notamment les zones rurales, sera déterminant pour le développement d'activités économiques individuelles ou collectives propres à améliorer les revenus dans le monde rural.

L'OMVG, a entrepris la réalisation du projet « Energie » ayant le triple objectif : (i) d'accroître la couverture d'une partie de la demande dans les Etats membres, (ii) de réduire le coût de l'énergie et (iii) de valoriser les ouvrages existants du site de barrage. Dans le cadre de ce projet, il est prévu la réalisation du système d'interconnexion de l'OMVG qui reliera les

réseaux électriques de ses pays membres. Ce réseau permettra aussi l'interconnexion avec les systèmes électriques de l'OMVS, de CLSG et le réseau régional de l'EEEOA.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Directeur, il s'est avéré indispensable de définir un schéma de développement de l'électricité dans le bassin pour mettre en synergie toutes les initiatives et données existantes de façon à constituer, au niveau régional, un cadre cohérent d'intervention, pour l'exploitation du potentiel hydroélectrique de la zone et la valorisation des énergies renouvelables, tenant compte des impacts quantitatifs et qualitatifs sur la ressource en eau.

Contenu de l'étude

Sur la base des conclusions du bilan diagnostic, le consultant définira l'esquisse d'un schéma de développement de l'énergie en cohérence avec les politiques nationales et régionale, notamment le Système d'Echanges d'Energie Electrique de l'Afrique de l'Ouest (EEEOA) de la CEDEAO, assurant une complémentarité entre les possibilités de développement de l'hydroélectricité, du thermique et des énergies renouvelables, associé à un mini réseau de distribution. Dans ce cadre il abordera, les aspects suivants :

- Faire une analyse de la demande potentielle en électricité dans la zone et dans les Etats membres riverains avec éventuellement une présentation de la typologie de la demande qui devra être satisfaite par les systèmes conventionnels et alternatifs (énergies renouvelables).
- Identifier le potentiel hydroélectrique et les possibilités de diversification des sources d'énergie (solaire, éolienne, biomasse) dans la zone d'étude.
- Proposer des stratégies de développement, comparées en termes économiques et financiers qui prennent en compte le renforcement/réhabilitation des réseaux HT/MT existants ou projets de construction/extension des nouveaux réseaux HT/MT/BT ou installation des systèmes individuels photovoltaïques pour les besoins domestiques ;
- Définir les objectifs d'électrification (rurale et urbaine) à court, moyen et long termes en tenant compte de l'accès universel aux services énergétiques durables ;
- Etablir et structurer un programme séquentiel de développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire, éolienne et biomasse) et un programme d'électrification rurale à l'horizon 2040, ainsi qu'un plan d'actions à court terme (2025) comportant les projets, les ressources et délais, et un résumé des objectifs/projets à moyen (2030) et long termes (2040) ;
- Identifier les actions à mettre en place en termes d'investissement, mesures institutionnelles, politiques tarifaires, mécanismes financiers et les sources de financement pour la réalisation des ouvrages. Décrire les modalités de mise en œuvre propres aux projets régionaux.
- Finaliser dans le même temps les profils des projets en collaboration avec les experts sectoriels des États membres et du Haut-Commissariat de l'OMVG et poursuivre l'exploration de la base de données du plan directeur. Dresser une liste des projets et une carte SIG illustrant le lieu du projet. Les profils devraient être liés à la carte afin de permettre à l'utilisateur de les ouvrir en y cliquant. En faire la démonstration au cours de l'atelier de validation.

Industrie et mines

Sur la base du bilan diagnostic, le consultant examinera toutes les activités industrielles qui sont liées au développement de l'agriculture, de l'élevage, ainsi que celles qui sont liés à

l'exploitation minière et qui bénéficieront largement des conditions nouvelles de transport et de la disponibilité de l'énergie.

A partir de cet inventaire, le consultant procédera à une analyse des coûts des principaux facteurs de production dans les quatre Etats membres (sols, aménagements, bâtiment, génie civil, eau, électricité, combustible, salaires) établira les relations existantes entre les coûts de facteurs de référence du secteur.

Il analysera, à la lumière des politiques sectorielles développées dans les Etats membres et les conventions régionales et internationales (UE, UA, UEMOA, CEDEAO) les marchés potentiels pour les différentes activités industrielles et minières du bassin.

Aussi, sur la base des objectifs de développement à long terme horizon 2040, le consultant proposera un programme de développement industriel et minier. Le choix des industries proposées tiendra compte à la fois des possibilités offertes, des besoins, des objectifs de développement que sont fixés les Etats-membres de l'OMVG et des critères techniques, économiques et financiers.

Pour chaque type d'activité sélectionnée, le consultant procédera à une évaluation économique sommaire pour en justifier la rentabilité interne.

En fonction de l'évolution du programme de l'OMVG (irrigation, infrastructures de transport, extension du réseau électrique), il proposera un programme d'implantation des unités industrielles et minières.

Le consultant évaluera les besoins indicatifs en investissement avec un plan d'actions à court terme (2025) comportant les projets, les ressources et délais, et un résumé des objectifs/projets à moyen (2030) et long termes (2040).

Le consultant proposera les mesures propres à limiter les nuisances engendrées par le développement industriel et minier (rejets industriels, émission de poussière et de fumée de la pollution atmosphérique), etc.

V.5.3.3. Schéma des transports et des technologies d'information et de la communication (TIC)

Contexte

L'efficacité et la fiabilité des transports et communications transfrontaliers sont primordiales pour :

- attirer l'investissement, optimiser sa répartition spatiale et son utilisation ;
- améliorer la fiabilité de la fourniture de services et minimiser les incertitudes associées aux investissements à long terme dans l'infrastructure ;
- renforcer la coordination et l'utilisation sous régionale de l'investissement.

Le transport et les TIC sont donc parmi les secteurs les plus importants dont le développement dépend non seulement de la croissance d'autres secteurs, mais également de l'intégration socio-économique et de la promotion du commerce intra et extra dans la zone d'étude.

Des efforts ont été déployés par l'OMVG et les Etats-membres pour la mise en place d'un réseau de transport rural, national et sous régional pour faciliter les relations commerciales entre les Etats-membres et les différentes localités dans la zone.

Au niveau du réseau routier, l'essentiel du transport routier s'effectue par voie terrestre, constitué essentiellement de routes et de pistes en mauvais état. Les ouvrages de

franchissement des cours d'eau sont presque inexistantes et la traversée de ces cours d'eau étant le plus souvent assuré par des bacs en mauvais état.

Il s'avère utile d'élaborer un programme d'infrastructures routières de l'OMVG pour apporter une réponse à ce problème.

Au niveau des TIC, les quatre Etats membres possèdent des réseaux de télécommunications relativement performants qui couvrent une bonne partie de la zone. Ce dispositif doit être renforcé pour tenir compte du développement des productions agricoles, industrielles et minières.

Contenu de l'étude

Le consultant procédera à une analyse critique de la situation et les perspectives dans le domaine des transports et des TIC, précisera les grandes lignes du schéma de transport permettant de desservir les zones économiques, de renforcer les échanges entre pays, de promouvoir l'activité économique et les échanges transfrontaliers, de mettre en valeur les zones agricoles et les potentiels non encore exploités.

Il analysera les principales causes de l'insuffisance des infrastructures physiques et les déséquilibres sous-régionaux en matière d'implantation.

Sur les bases perspectives de développement attendu, il étudiera l'évolution des échanges commerciaux (du trafic attendu), des coûts du transport et de la législation.

Sur cette base, il proposera un schéma directeur de développement des transports et des TIC dans le bassin comprenant des programmes de développement du :

- réseau routier (routes d'interconnexions) régional et pistes de dessertes ;
- réseau de transport fluvial ;
- réseau de TIC inter-Etats, intra-bassin et rurales pour désenclaver le bassin.

En outre, le consultant abordera les aspects suivants :

- Définir les besoins d'investissement à l'horizon 2040 ;
- Elaborer une programmation des Investissements à l'horizon 2040 avec un plan d'actions à court terme (2025) comportant les projets, les ressources et délais, et un résumé des objectifs/projets à moyen (2030) et long termes (2040). Donner une estimation des conditions d'investissement ainsi que les mécanismes financiers et les sources de financement. Décrire les modalités de mise en œuvre propres aux projets régionaux ;
- Finaliser dans le même temps les profils des projets en collaboration avec les experts sectoriels des États membres et du Haut-Commissariat de l'OMVG et poursuivre l'exploration de la base de données du plan directeur. Dresser une liste des projets et une carte SIG illustrant le lieu du projet. Les profils devraient être liés à la carte afin de permettre à l'utilisateur de les ouvrir en y cliquant. En faire la démonstration au cours de l'atelier de validation.

V.5.3.4. Schéma de gestion et protection de l'environnement et des écosystèmes

Les études récentes sur les problèmes d'environnement et de préservation des milieux naturels ont montré que les barrages qui seront construits vont entraîner une modification du régime hydraulique des fleuves. Elles ont également mis en évidence des risques de pollution du fait

de projets miniers, des processus de salinisation des eaux et des sols, de progression de la désertification et une diminution de la biodiversité.

Ces dysfonctionnements et impacts négatifs sur l'environnement liés à l'évolution de la situation ont été analysés dans la première partie de l'étude. Il en est de même des effets liés au changement climatique.

Sur la base des éléments du diagnostic pour les différents thèmes abordés, le consultant identifiera les actions et mesures correctives qui pourraient être proposées pour une protection efficace des écosystèmes et de l'environnement. Ces mesures et actions concerneront :

- la gestion et l'aménagement des zones estuaires, des zones inondables et des retenues des barrages de Sambangalou et des ouvrages de seconde génération ;
- L'amélioration des sites écologiques identifiés (proposition de plan d'aménagement et de gestion des principaux sites) et la protection de la faune ;
- La restauration du potentiel forestier et des équilibres forestiers (reboisement, restauration de formations forestières, améliorations et gestion de la couverture ligneuse, sylviculture irriguée, actions de régénération des gonakiers, gestion des pâturages et valorisation des ressources fourragères nouvelles, dispositif de suivi des écosystèmes ;
- la protection et le développement des ressources ichtyologiques (restauration des zones d'inondation, gestion des crues, dispositif de suivi, conservation des sols,
- la conservation des sols (luttés contre la dégradation des sols par salinisation, alcalisation, acidification, protection contre l'érosion hydrique et éolienne ;
- le suivi et la gestion des aménagements hydrauliques et périmètres hydro-agricoles ;
- la santé et l'hygiène : mesures de lutte contre les maladies (bilharzioses, paludisme), approvisionnement en eau potable, surveillance épidémiologique.

Pour ces différents thèmes, les propositions du consultant viseront à :

- Corriger les effets négatifs dans les domaines où les atteintes sont importantes ;
- Proposer un dispositif de suivi et un programme d'études et de recherche pour l'amélioration des connaissances dans ces domaines ;
- Proposer les projets d'aménagements et de développement, les mesures réglementaires et institutionnelles et les actions de sensibilisation des populations ;

Ces propositions devaient donner lieu à l'établissement de programmes d'actions intégrés. Ces programmes d'actions devront être évalués autant que possible en termes de coûts, de modalités pratiques de mise en œuvre et des résultats escomptés.

C'est ainsi que le consultant :

- Définira les besoins d'investissement à l'horizon 2040 avec un plan d'actions à court terme (2025) comportant les projets, les ressources et délais, et un résumé des objectifs/projets à moyen (2030) et long termes (2040) ;
- Proposera les mécanismes financiers et les sources de financement. Il décrira les modalités de mise en œuvre propres aux projets régionaux.

- Finalisera dans le même temps les profils des projets en collaboration avec les experts sectoriels des États membres et du Haut-Commissariat de l'OMVG et poursuivra l'exploration de la base de données du plan directeur. Il dressera une liste des projets et une carte SIG illustrant le lieu du projet. Les profils devraient être liés à la carte afin de permettre à l'utilisateur de les ouvrir en y cliquant. En faire la démonstration au cours de l'atelier de validation.

V.5.3.5. Schéma directeur d'alimentation en eau potable, assainissement, santé et éducation

A partir des éléments et des conclusions de la phase 1, ce schéma devra présenter les orientations d'un plan d'équipement prioritaire en matière d'eau potable (forages villageois et pastoraux), assainissement (latrines villageoises) et santé (infrastructures sanitaires) et éducation (infrastructures scolaires), hiérarchisé en fonction des besoins des populations (eau potable, éducation) et des impacts sur la santé de celles-ci ou sur la qualité du milieu (assainissement).

En distinguant zones rurales et zones urbaines, il déterminera les objectifs et chiffrera les besoins en équipements et les moyens à mettre à disposition des populations pour parvenir aux ODD définis par la communauté internationale.

Le consultant proposera également le coût estimatif pour protéger efficacement la qualité de la ressource en eau tout au long du cours des fleuves sous juridiction de l'OMVG.

Le consultant proposera sur la base des conclusions du bilan diagnostic, un programme de santé publique pour lutter contre les maladies (paludisme, schistosomiase et onchocercose) et un programme d'éducation pour répondre aux attentes des populations.

Ces programmes devront être présentés en termes d'actions, de coûts, de modalités d'exécutions et des résultats. Le consultant :

- Définira les besoins d'investissement à l'horizon 2040 avec un plan d'actions à court terme (2025) comportant les projets, les ressources et délais, et un résumé des objectifs/projets à moyen (2030) et long termes (2040) ;
- Proposera les mécanismes financiers et les sources de financement. Il décrira les modalités de mise en œuvre propres aux projets régionaux.
- Finalisera dans le même temps les profils des projets en collaboration avec les experts sectoriels des États membres et du Haut-Commissariat de l'OMVG et poursuivra l'exploration de la base de données du plan directeur. Il dressera une liste des projets et une carte SIG illustrant le lieu du projet. Les profils devraient être liés à la carte afin de permettre à l'utilisateur de les ouvrir en y cliquant. En faire la démonstration au cours de l'atelier de validation.

V.5.4. Phase 3 : Elaboration du Plan Directeur d'Aménagement et de Développement Intégré des Bassins de l'OMVG

A partir des analyses précédentes, le consultant examinera les différentes stratégies et scénarii de développement possibles pour le développement intégré et harmonieux des bassins de l'OMVG.

Le consultant procédera à l'évaluation des impacts de chaque scénario en termes de sécurité alimentaire, d'emplois, d'accès à l'eau potable et à l'électricité, de sauvegarde de l'environnement, de flux migratoires, d'accès à l'éducation et la santé.

Il procédera à une analyse coûts/avantages de ces différents scénarii et proposera la stratégie qui paraîtrait la mieux adaptée.

A partir de ces analyses il définira le cadre stratégique régional de développement des bassins, en précisant les grandes orientations et options de développement à l'horizon 2040 :

- les grandes lignes de la politique d'aménagement et de gestion des eaux ainsi que les actions à entreprendre (recalibrage des marigots, aménagements pour les cultures de bas-fonds améliorées, digues de protection contre les crues, aménagements de périmètres irrigués, aménagements des zones humides protégées....) ;
- un programme d'actions de développement multisectoriel intégrant : le développement agro-sylvo-pastoral, le développement industriel et minier, le développement énergétique, l'environnement et le tourisme, les transports et les TIC, l'approvisionnement en eau potable, la santé et éducation ;
- un programme d'actions d'accompagnement comprenant des mesures d'appui à la production (recherche, encadrement etc..), économiques et financières (foncier, fiscalité, aide à l'investissement, mécanismes de financement) et institutionnelles (adaptation des textes juridiques et de l'organigramme, renforcement de capacités....) ;
- un programme de prévention, protection et de gestion des risques de crue et d'inondations ;
- un programme d'investissement global et régional concernant les secteurs étudiés (aménagements hydrauliques, transports, infrastructures hydroélectriques, TIC, infrastructures en eau potable, assainissement, santé, éducation, industrie, exploitation minière etc...) ;
- une analyse globale des coûts d'investissements, des actions d'accompagnement et des coûts de fonctionnement ;
- une programmation des actions à réaliser d'ici 2040 ;
- un outil informatisé et relationnel de planification intégrant notamment le suivi et l'évaluation des actions et des modèles de gestion hydraulique, etc.

Par ailleurs, le consultant déclinera les mesures permettant une bonne gestion des ressources naturelles du bassin en particulier la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau.

Ces mesures permettront d'assurer la cohérence entre les programmes de développement et la gestion durable des ressources du bassin. A cet effet, il définira :

- des objectifs de débits minimaux débit objectif d'étiage (DOE) débit objectif de crise (DCR) en des points stratégiques à préciser et les règles de prélèvements ;
- des plans de gestion d'étiage consolidant les valeurs des DOE et DCR, les volumes limites de consommation et leur répartition entre usagers ;
- les conditions de limitation des prélèvements et rejets en situation de crise ;
- les modalités institutionnelles de gestion collective des prélèvements et des ressources (organisation, fonctionnement CPE, tarification etc.) ;
- les mesures d'amélioration de la gestion hydraulique (mesures réglementaires, police des eaux) ;
- le dispositif de suivi de la qualité de l'eau et les critères d'évaluation (norme à définir) ;
- les mesures de lutte contre la pollution des eaux.

L'élaboration du plan directeur implique une démarche progressive de préparation s'appuyant sur une consultation permanente, structurée et élargie à l'ensemble des acteurs du bassin. Ce travail s'accompagnera d'une campagne d'information systématique des partenaires. L'ensemble de ce processus itératif entre les experts des pays membres, du Haut-Commissariat et les partenaires du bassin, fondera la légitimité du document final.

Pour assurer l'exécution de ces différentes tâches, le consultant analysera la nombreuse documentation existante dans les différents domaines évoqués. A titre indicatif, une bibliographie sera fournie par l'OMVG et sera complétée en cours d'étude. Il prendra en compte les différents documents officiels de planification (plans d'aménagements du territoire, plans directeurs, etc...).

Il utilisera les photographies anciennes et satellitaires disponibles et les cartes topographiques élaborées dans le cadre des études OMVG.

Les consultations nécessaires, facilitées par l'OMVG, seront réalisées auprès des différents services des Etats, les organismes de recherche, les institutions nationales et internationales concernées.

Le consultant procédera aux visites de terrain et contacts sur le site de l'étude en rencontrant les populations.

VI. RAPPORT ET CALENDRIER D'EXECUTION

Le Consultant produira au cours de l'exécution de l'étude, les rapports suivants :

- | | |
|--|------|
| ⇒ signature du contrat | M-1 |
| Rapport de premier établissement et descriptif de la méthodologie et du calendrier de la phase 1 | M |
| ⇒ rapport provisoire de fin de phase 1 y compris la validation | M+3 |
| ⇒ rapport final de phase 1 y compris la validation, | M+4 |
| ⇒ rapport provisoire de fin de phase 2 y compris la validation | M+7 |
| ⇒ rapport final de phase 2 y compris la validation, | M+8 |
| ⇒ rapport provisoire de fin de phase 3 y compris la validation | M+11 |

⇒ rapport final de phase 3 y compris la validation

M+12

Ces rapports seront rédigés en français, anglais et portugais.

Les frais d'impression, de traduction et d'expédition de tous les rapports seront à la charge du Consultant qui conviendra avec le Haut-commissariat de l'OMVG de la forme d'impression, du type de couverture et de reliure. Les délais de présentation des rapports seront déterminés dans le contrat à passer ultérieurement.

Le consultant accompagnera l'OMVG à présenter le document au forum mondial de l'eau de 2021 à Dakar.

VII. PROFILS DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS

VII.1. Experts principaux

Le prestataire réunira autour d'un directeur de projet, par exemple ingénieur du génie rural, qui disposera d'une solide expérience, supérieure ou égale à 15 ans, dans le domaine de la planification en gestion intégrée des ressources en eau et de la mise en œuvre de Plan Directeur. Une équipe d'experts internationaux et nationaux sera constituée. Le prestataire est libre de la constitution de cette équipe, mais les compétences représentées devront être au minimum les suivantes,

- Économiste – planificateur
- Spécialiste en mécanisme de financements innovants
- Ingénieur agro pastoraliste
- Forestier-aménagiste
- Biologiste spécialiste en écologie aquatique
- Pédologue
- Naturaliste – environnementaliste
- Socio-économiste
- Hydrologue de réseau/modélisateur
- Géologue
- Expert institutionnaliste
- Expert en organisation
- Économiste industriel
- Hydraulicien aménagiste
- Agroéconomiste
- Épidémiologiste
- Spécialiste en transport
- Expert industriel
- Ingénieur géomètre cartographe, SIG.
- Ingénieur spécialiste en énergie/électricité
- Ingénieur spécialiste en eau potable et en assainissement
- Expert vétérinaire épidémiologiste

Les experts disposeront chacun d'excellentes compétences (diplôme ou expérience suffisante en rapport avec leur domaine d'intervention) et d'une bonne expérience, de l'ordre de 5 à 10 ans minimum, et ayant participé au moins dans deux missions similaires dans leur domaine

d'interventions respectif, intégrant de façon souhaitable des interventions en Afrique subsaharienne.

Le prestataire choisit et engage les experts selon les profils correspondant aux exigences mentionnées dans sa proposition "Organisation et méthodologie".

VIII. RAPPORTS

VIII.1. Rapports obligatoires

Chaque rapport sera remis en dix (10) copies en format papier et en version électronique.

A / Rapport de démarrage :

Le rapport de démarrage devra être soumis après un mois de l'entrée en vigueur du contrat ; ce rapport présentera une méthodologie, un programme de travail, une répartition des tâches des experts, ainsi que la durée d'intervention.

B / Rapport de la phase 1 « Diagnostic – Etat des lieux » : un rapport donnant, selon les thèmes évoqués ci-dessus :

- L'analyse de la situation et les mesures proposées pour accélérer la mise en valeur et protéger le patrimoine naturel. Ce rapport devra être accompagné de fiches (identifiant et caractérisant les bassins hydrographiques et leur importance et les projets d'aménagement dont ils sont l'objet).

Le consultant élaborera une présentation vivante et adaptée et synthétique (schéma graphiques, cartes de synthèse).

Une synthèse du rapport « Diagnostic – Etat des lieux » ne dépassant pas 10 pages pour communication avec les partenaires sera également réalisée.

VIII.2. Rapport Schémas directeurs sectoriels

Cinq rapports sectoriels seront préparés par le consultant :

- Rapport sur le schéma directeur de développement agro-sylvo-pastoral et pêche (rapport principal, annexes et cartes) ;
- Rapport sur le schéma de développement des transports et communication ;
- Rapport sur le schéma de développement industriel et minier et énergétique ;
- Rapport sur le schéma de gestion et de protection de l'environnement ;
- Rapport sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable assainissement, santé et éducation.

En outre le consultant préparera le rapport de développement institutionnel.

Une synthèse du rapport sur chacun des 5 schémas sectoriels et du rapport de développement institutionnel, ne dépassant pas 10 pages pour communication avec les partenaires sera également réalisée.

Il constituera une base de données et un SIG pour l'ensemble de l'étude du plan directeur de développement intégré.

VIII.3. Rapport du plan directeur développement intégré

Un rapport sera produit accompagné d'une cartographie de synthèse.

Le consultant reportera sur des cartes aux échelles appropriées, les données nécessaires à une visualisation des différentes informations étudiées. Sans que cette liste soit limitative, les données suivantes doivent y figurer :

- Éléments démographiques et infrastructures principaux,
- L'utilisation agro - sylvo pastorale des sols et le zonage du territoire, des unités hydrographiques naturelles où figureront spécifiquement, les périmètres irrigués et leur extension programmée ;
- Les forêts et sols dunaires ;
- Les sites écologiques protégés ou non et leurs principales caractéristiques écologiques et les projets d'aménagements ;
- Les zones sensibles et les points moyens (sols salés).

Une synthèse du rapport sur le plan directeur de développement intégré des bassins des fleuves sous juridiction de l'OMVG pour communication avec les partenaires sera également réalisée.

Les cartes donneront une illustration à l'horizon 2040 de l'évolution des bassins.

Le consultant remettra à l'OMVG une version papier et électronique de chacun des rapports cités ci-dessus.

Les rapports susmentionnés seront présentés en dix (10) exemplaires au Haut-Commissariat de l'OMVG. Ils devront être rédigés en français, anglais et portugais. L'approbation de ces rapports incombe au Haut-Commissariat de l'OMVG et les Etats membres de l'OMVG.

IX. SUIVI ET ÉVALUATION

IX.1. Définition d'indicateurs

Les indicateurs d'exécution suivants seront utilisés pour suivre l'avancement de la réalisation du travail demandé au prestataire :

Objectif général

Le plan directeur d'aménagement et de gestion des eaux adopté par les Etats membres et mis en œuvre par les services concernés des Etats membres.

Objectif spécifique n°1 (état des lieux) :

Rapports établissant le bilan des secteurs de l'eau (état des lieux)

Hiérarchisation des problèmes sur l'ensemble du bassin et classement des problèmes par ordre de priorité.

Objectif spécifique n°2 (schémas sectoriels et schéma de développement institutionnel) :

Rapports des schémas sectoriels adoptés

Tenue des réunions de consultations locales

Tenue des ateliers nationaux

Tenue d'un atelier régional

Tenue de la réunion du comité de pilotage

Objectif spécifique n°3 (SDAGE) :

Rapport du plan directeur adopté par les Etats membres

Tenue de 4 ateliers nationaux

Tenue d'un atelier régional de validation

Tenue de la réunion du comité de pilotage

IX.2. Exigences particulières

Des réunions de concertation indispensables à la réussite du plan directeur devront être intégrées par le consultant dans son plan de travail. A ce titre il co-animera avec l'Unité de Gestion du plan directeur les réunions suivantes (les 3 phases sont systématiquement intégrées) :

- une (1) réunion régionale de lancement ;
- un atelier régional de validation du livrable de chaque étape suivie de la réunion du Comité de pilotage ;
- des ateliers nationaux (12) d'examen des livrables avec les experts des Etats membres,

Les frais inhérents à l'organisation matérielle de ces réunions de participation des acteurs seront pris en charge par le projet. Le consultant devra donc prendre en compte dans son offre uniquement son temps de travail relatif à l'animation, au co-rapportage et aux travaux qui en découleront.

X. CADRE INSTITUTIONNEL

X.1. Organe chargé de la gestion du projet

Le Projet sera géré par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) à travers son Haut-Commissariat basé à Dakar avec l'appui des structures nationales au niveau des quatre pays membres de l'Organisation (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau et Sénégal).

Le Haut-Commissariat, en sa qualité de maître d'ouvrage sera chargé de la supervision de l'étude.

Le Haut-Commissariat veillera à ce que les Etats membres, par le biais de leurs experts, soient associés pour contribuer à la définition et la réalisation de cette étude.

X.2. Structure de gestion

Un Comité de pilotage du PDDI sera constitué et composé de représentants de l'OMVG et des Etats membres, présidé par le Haut-Commissaire de l'OMVG.

Le consultant recruté, travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion mise en place par le Haut-Commissaire de l'OMVG sous la supervision du Comité de Pilotage.

Dans ce cadre l'Unité de gestion sera amenée à solliciter en tant que de besoin des experts spécialisés dans différents domaines pour recueillir leurs avis et leurs recommandations.

L'OMVG mettra à la disposition du Consultant toutes les informations techniques nécessaires et disponibles pour une meilleure réussite de la mission. Elle apportera également les appuis administratifs au niveau de l'ensemble de la zone de l'étude (au niveau de ses quatre Etats Membres).